

Saint Jean de Védas, le 26 juin 2023

Réf. : VDSV/NA/CS

Objet : Convention d'accueil à l'Écolothèque

Madame, Monsieur,

Votre établissement fréquente l'Écolothèque dans le cadre d'une convention annuelle étudiée puis validée par la Commission des Élus de l'Écolothèque et signée par le Président de Montpellier Méditerranée Métropole.

En prévision de l'étude du renouvellement de votre convention pour l'année scolaire 2023/2024, je vous remercie de bien vouloir nous adresser à l'attention de Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole - **Écolothèque - 1 rue Théophraste Renaudot - 34430 Saint Jean de Védas** :

- votre courrier de demande de renouvellement ;
- le bilan synthétique et professionnel des actions que vous avez menées sur l'année 2022/2023 ;
- votre programme prévisionnel, que nous étudierons au regard de nos contraintes ;
- une attestation d'assurance responsabilité civile de votre établissement ;
- la fiche de renseignements jointe.


Je vous recommande de nous communiquer ces éléments avant le **30 juillet 2023**, afin que votre dossier puisse être étudié par la commission qui se réunira **en août**, et de nous faire parvenir **par retour de mail la fiche de renseignements** jointe pour que nous prenions dès à présent en considération votre demande.

La reprise de l'accueil des établissements est prévue le 2 octobre 2023.

La participation annuelle forfaitaire pour l'année 2023/2024 s'élève à 188 €* par groupe et concernera les groupes venant plus de 3 fois dans l'année.

Dans l'attente de recevoir vos documents, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice de l'Écolothèque,



Valérie De Saint Vaulry

*Tarif actualisé sous réserve d'approbation par le conseil de Métropole le 11 juillet.